



Comptabilité de copropriété

Par **97434_old**, le **20/10/2007 à 09:26**

Notre syndic a versé un acompte à un fournisseur qui a été récusé par la suite par ce même syndic.

L'acompte n'a pas été retitué à ce jour. Pour rembourser la copropriété, le syndic a un comportement bizarre :

il attend que ce fournisseur présente des factures pour travaux réalisés dans d'autres copropriétés gérés par le syndic pour débiter la copropriété concernée et virée la somme sur le compte de notre copropriété au lieu du fournisseur. Le tout, sans en aviser qui que ce soit.

Que pensez d'un tel comportement ?

Est-ce passible de sanctions ?

Il est évident que pour nous, ces agissements induisent au moins une perte de confiance.

Par **papa tango charly_old**, le **21/10/2007 à 18:28**

la copropriété se trouve-t-elle lésée ?

d'un strict point de vue comptable, il aurait mieux valu que le prestataire rembourse afin que les comptes de la copro s'équilibrent; mais l'opération que se propose de faire le syndic est possible également.